

Deuxième convention collective pour les employés des écocentres

Saint-Étienne-des-Grès, le 27 juin 2025 – Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) signe aujourd'hui une deuxième convention avec le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) - écocentres. La signature de ce contrat de travail, valide jusqu'au 30 avril 2030, conclut des négociations qui se sont déroulées sur une période de quatre mois.

Les représentants d'Énercycle et de la partie syndicale se disent satisfaits des termes de cette toute nouvelle convention collective.

« Ce contrat de travail permet d'offrir des conditions de travail satisfaisantes aux personnes qui sont au cœur de la qualité du service que nous offrons dans notre réseau d'écocentres, des installations qui sont fidèlement utilisées par les citoyens de la Mauricie » : se réjouit Michel Angers, président d'Énercycle. Il salue également le travail des personnes impliquées qui auront su négocier dans un esprit d'ouverture et de respect une entente satisfaisante pour les deux parties.

- 30 -

Source : Sylvie Gamache, conseillère en communications
819 692-7786 | sgamache@enercycle.ca